



Commission de services régionaux

Péninsule acadienne

Assemblée générale annuelle

30 mai 2023

19 h

Foyer du Centre Culturel de Caraquet

PROCÈS-VERBAL

Membres présents :

Doumbia Kassim,	Shippagan
Landry Denis,	Municipalité des Hautes-Terres
Lanteigne Joseph,	Rivière-du-Nord
Losier Denis,	Tracadie
Savoie Bernard,	Île Lamèque
Savoie Georges R.,	Neguac
Stewart Johnny,	District rural de la Péninsule acadienne
Thériault Bernard,	Caraquet

Membres absents :

1. Présences

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucune déclaration enregistrée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

AGA-23-66 *Il est proposé par M. Joseph Lanteigne et appuyé de M. Bernard Savoie, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption du procès-verbal de l'AGA du 26 mai 2022

AGA-23-67 *Il est proposé par M. Georges R. Savoie et appuyé de M. Denis Losier, que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 mai 2022 soit adopté tel que présenté.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des états financiers vérifiés 2022

Les états financiers vérifiés 2022 présentent un déficit sommaire de l'ordre de 233 256\$. Plus précisément par service, les services collaboratifs terminent l'année 2022 avec un surplus de 11 705\$, le service d'urbanisme avec un surplus de 16 283\$ et finalement le service de gestion des déchets solides, un déficit de l'ordre de 261 270\$.

AGA-23-68 *Il est proposé par M. Denis Losier et appuyé de M. Joseph Lanteigne que les états financiers vérifiés se terminant le 31 décembre 2022 de la CSRPA démontrant des revenus de l'ordre de 7 539 587\$ et des dépenses de l'ordre de 7 772 843\$ soient adoptés tels que présentés.*

Pour : 7

Contre : 1 (Georges R. Savoie, Neguac)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Nomination d'un vérificateur financier

Tel que convenu lors de la signature de l'entente avec le vérificateur financier, la CSRPA se réserve le droit de prolonger l'entente de service pour une période d'un (1) an supplémentaire.

AGA-23-69 *Il est proposé par M. Bernard Thériault et appuyé de M. Denis Landry que la Commission de services régionaux Péninsule acadienne prolonge d'une année supplémentaire l'entente conclue avec la firme EPR Bathurst / Péninsule pour les services de vérification au montant de 8 500\$ TVH en sus. Cette résolution répond à l'article 1.8 de la demande de proposition 003-2020 élaborée à cet effet en octobre 2020.*

Pour : 7

Contre : 1 (Georges R. Savoie, Neguac)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6. Rapport annuel 2022

La directrice générale, Mme Mélanie Thibodeau ainsi que les directeurs de service font la présentation générale du rapport annuel 2022. Plusieurs données intéressantes sont présentées à l'intérieur de celui-ci.

AGA-23-70 *Il est proposé par M. Georges R. Savoie et appuyé de M. Denis Landry que le rapport annuel 2022 soit déposé.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Règlement administratif

Les précisions reliées à la rémunération des membres ainsi que les sommes qui sont allouées pour les dépenses de voyages seront précisées dans la *Politique de remboursement des dépenses à l'intention des membres du conseil d'administration, du directeur général, des employés et des personnes siégeant sur les comités consultatifs.*

AGA-23-71 *Il est proposé par M. Georges R. Savoie et appuyé de M. Denis Landry que la Commission de services régionaux Péninsule acadienne modifie son règlement administratif en retirant l'article 11.2 Rémunération des administrateurs ainsi que l'annexe C.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Nomination des dirigeants

Compte tenu de la situation particulière engendrée par la récente réforme de la gouvernance locale, la résolution suivante est émise :

AGA-23-72

Il est proposé par M. Denis Losier et appuyé de M. Denis Landry qu'étant donné que les membres de l'exécutif ont été votés récemment, lors de la réunion ordinaire du 2 février 2023, il est recommandé de remettre la nomination des dirigeants à l'Assemblée générale annuelle 2023 qui se tiendra au mois de mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est à noter que cette résolution a été adoptée par l'ensemble des autres CSR.

9. Levée de la réunion

Il est proposé par M. Georges R. Savoie que l'assemblée soit levée à 20 h.

Kassim Doumbia, président

Mélanie Thibodeau, secrétaire